DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S): MME SOLANGE BIAGGI

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 27 Mai 2016

OBJET : Soutien à la vie associative - Associations de lutte contre la précarité et de solidarité-santé. Exercice 2016 : subventions de fonctionnement (2ème répartition).

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 27 Mai 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint.

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer au titre de 2016 et conformément aux tableaux annexés au rapport des subventions de fonctionnement pour un montant total de 397 500 €, dont :
 - 281 500 € au titre du soutien aux associations de lutte contre la précarité ;
 - 116 000 € au titre du soutien aux associations de solidarité-santé ;
- d'annuler la subvention de 500 € attribuée lors de la commission permanente du 25 mars 2016 au bénéfice de l'« Association paroles en actes », l'association ayant renoncé à sa subvention. Les crédits seront rétablis sur le chapitre 65, fonction 58, nature 6574.
- d'autoriser la Présidente du Conseil Départemental à signer avec chacune des associations bénéficiaires d'une subvention supérieure ou égale à 23.000 €, une convention de partenariat conforme au modèle type prévu à cet effet.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au chapitre 65, fonction 58, nature 6574 du budget départemental 2016, dont la dotation est suffisante.

à l'Unanimité

ADOPTE

Pour la Présidente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice par intérim
du Service des Séances de l'Assemblée